

A5c/ 395 /20

DECISION PORTANT DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR GENERAL

- VU le Code de la santé publique,
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- VU le décret du Président de la République, en date du 17 août 2020, portant nomination de Monsieur Michaël GALY comme Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg à compter du 1^{er} septembre 2020,
- VU la décision n° A5c/520/16 du 15 juin 2016, portant affectation de Monsieur Franck D'ATTOMA en qualité de Directeur Général Adjoint,
- VU l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg au 1^{er} septembre 2020,

DECIDE

Article 1er :

La présente décision annule et remplace la décision DG/SP A5c/521/16 en date 8 juin 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Franck D'ATTOMA, Directeur Général Adjoint, par le Directeur Général.

Article 2:

Délégation de signature est donnée, de manière permanente, à Monsieur Franck D'ATTOMA, Directeur Général Adjoint, pour signer, en ses lieu et place, l'ensemble des actes relevant de la compétence du chef d'établissement.

Article 3:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Franck D'ATTOMA, Directeur Général Adjoint, pour l'ensemble des actes relevant de la compétence du directeur d'établissement en application de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

Article 4:

Monsieur Michaël GALY, Directeur Général, et Monsieur Franck D'ATTOMA, Directeur Général Adjoint, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.

Michaël GALY Directeur Général des H.U.S.

Copies:

- F. D'Attoma
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au Recueil des Actes Administratifs)
- ARS DT Alsace
- M. Le Douce, TP HUS
- BAC